



VILLE D'ESTAIRES

25-10-13 DM85WH

Jeunesse / 2025 / N°

**DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION
D'UN MARCHÉ**

**CONTRAT DE CESSIION DU DROIT DE
REPRESENTATION**

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22

Vu les délibérations du conseil Municipal du 15 juin 2025 donnant délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont alloués

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique

Considérant que la commune envisage d'organiser une programmation artistique.

DECIDONS

Article 1 : d'attribuer le contrat de cession entre la ville d'Estaires et Musique expression animation pour une représentation du spectacle « Droit des enfants » à la salle Georges Ficheux, le mardi 18 novembre 2025 pour une durée d'environ 75 minutes. Il y aura deux prestations pour un total de 1953.86 euros TTC.

Article 2 : Le marché présent est soumis à l'article 28 du CMP

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette décision et notamment le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Me BERTRAND Dorothee



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville - Tél. : 03 28 42 95 60 - Fax : 03 28 42 95 75

www.ville-estaires.fr